



le grand
sénonais

Pôle Transition écologique et développement du territoire

MB/BrP/YL/AG/2024/130599

Affaire suivie par Yoan LOUIS

Tél : 03.86.65.89.31

 : y.louis@grand-senonais.fr

Monsieur Alexandre SOUBRIE
SNC SENS LOG B
10 rue ROQUEPINE
75008 Paris

Objet : Projet « Sens Log »

Monsieur,

Par courrier en date du 21 Mars 2024 et dans le cadre de votre demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relatif à la création d'un d'entrepôt qui présentera une surface de plancher de 37 000 m² situé sur un terrain de 95 355 m² sur la ZA des Vauguilletes à Sens, vous sollicitez mon avis sur la remise en état du site lors de l'éventuelle cessation d'activité des installations.

J'émet un avis **favorable** à l'usage futur de ce terrain de type « entrepôt logistique » et à votre proposition de remise en état du site, à savoir :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets :
 - Vidange des installations et destruction des produits (notamment des produits chimiques, huiles, ...) en centre de traitement de déchets,
 - Vidange des cuves de stockage et enlèvement de celles-ci ou neutralisation,
 - Vidange et nettoyage des rétentions,
 - Evacuation des déchets résiduels en centre de traitement autorisé
- Interdiction ou limitation d'accès au site
- Suspension des risques d'incendie et d'explosion :
 - Démontage des équipements,
 - Mise en sécurité des circuits électriques,
 - Maintien en l'état de fonctionner des utilités (chauffage, alimentation électrique, climatisation, ...), après consignation des équipements en arrêt sécurité.
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement

Dans le cadre d'un usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, le terrain sera laissé dans un état comparable à celui de la période précédant l'exploitation de l'installation et compatible avec le règlement du document d'urbanisme en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Sénonais,
Maire de Dixmont



Marc BOTIN

